

PROJET ÉDUCATIF LOCAL



2018 / 2022

culture

formation

éducation

Politiques

acteurs

coordination

décision

co-éducation

réseaux

animation

partenariat

parentalité

engagement

société

citoyenneté

partage

égalité

évaluation

Enfances

analyse

Jeunesse

territoire

changement

projets

collectivité

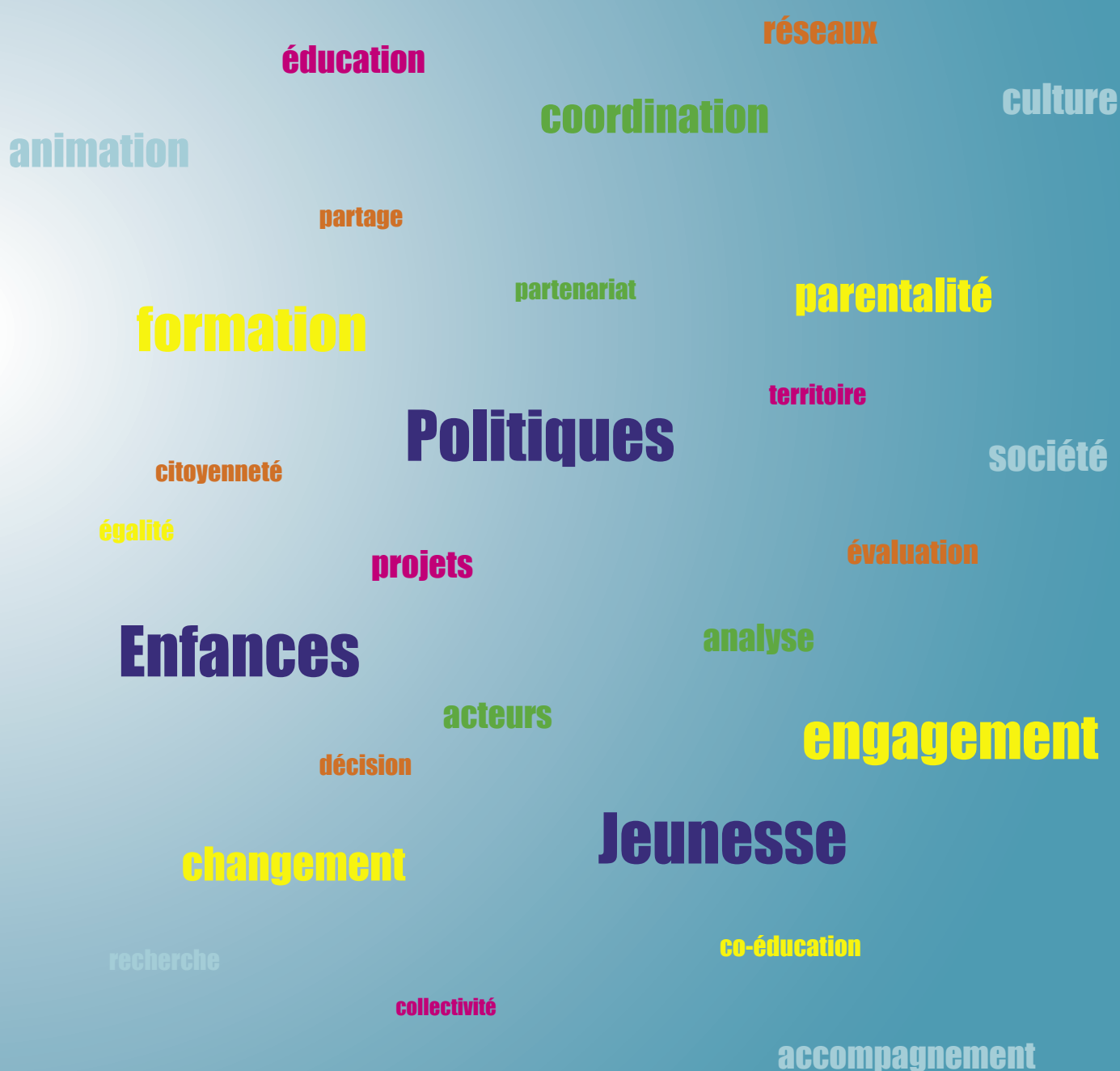
recherche

L'éducation est le produit des influences, des actions et des interactions qui s'exercent, de manière volontaire ou involontaire, au cours des différents temps de vie des enfants et des jeunes. Trois pôles d'influences sont en jeu :

La Famille

La Scolarité

Le Temps Libre



Édito

Madame, Monsieur, chers parents.

Par nature, les domaines de la petite enfance, du scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire, souvent énoncés comme « enfance-jeunesse », sont des compétences majeures et prioritaires pour une commune. C'est donc tout naturellement que l'accueil et l'accompagnement du tout jeune enfant au jeune adulte est une priorité pour la Municipalité.

Agir pour la jeunesse, c'est agir pour l'avenir et c'est avec enthousiasme que les élus ont décidé de reconduire un projet éducatif local (PEL) pour la ville de Saint Jean de Védas. Ce document traduit donc toute l'attention et l'importance que nous portons à l'accompagnement éducatif.

Nous souhaitons que ce nouveau PEL permette d'agir envers la jeunesse dans un cadre structurant et bienveillant pour les années à venir. D'ici à 2022, nous espérons qu'il amènera à fixer des objectifs et envisager des perspectives propices à l'épanouissement des futurs citoyens.

L'action éducative étant par essence participative, je tiens à remercier vivement toutes les structures municipales ainsi que tous les acteurs éducatifs qui ont, et qui vont œuvrer ensemble à cette belle aventure de coéducation sur notre territoire.

Isabelle GUIRAUD,

Maire de Saint Jean de Védas

Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

Corine MASANET,

Maire adjoint à l'éducation

Paul de BOISGELIN,

Maire adjoint à l'enfance-jeunesse

« L'enfance est le commencement de l'humanité. »

Citation de Henri Lacordaire ; Conférence de Notre-Dame de Paris, 17 (1835)

« La plus parfaite éducation consiste à habituer le disciple à se passer de maître. »

Citation de Robert Sabatier, artiste, écrivain, poète (1923 - 2012)

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- | | | |
|----|---------------------------------|---|
| 1. | Qu'est-ce que le PEL ? | 8 |
| 2. | Qui est à l'initiative du PEL ? | 8 |
| 3. | Quel est le public visé ? | 8 |
| 4. | Quelles missions pour le PEL ? | 9 |

II. UN NOUVEAU PEL POUR SAINT JEAN DE VÉDAS

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Un bilan contrasté mais fort en enseignements | 12 |
| 2. | Des enjeux pour donner du sens | 12 |
| 3. | Des ambitions politiques et éducatives pour guider | 13 |
| 4. | Des objectifs pour délimiter l'action éducative | 13 |
| 5. | Arborescence ambitions/objectifs | 15 |

III. LA VIE DU PEL ET LES INSTANCES D'ANIMATION

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Le pôle éducation et cohésion sociale | 18 |
| 2. | Le comité de pilotage, son rôle, sa composition | 19 |
| 3. | Une politique de travail en réseau | 19 |
| 4. | Evaluation | 21 |

IV. ANNEXES

- | | | |
|----|----------------------|----|
| 1. | Fiche action vierge | 24 |
| 2. | Fiche récapitulative | 25 |



I.

INTRODUCTION

La Ville de Saint Jean de Védas a initié un premier projet éducatif local (PEL), s'étalant sur la période 2013 – 2017. Cette première mise en œuvre a permis d'expérimenter ce type de dispositif et la première conséquence évidente pour les élus fut la volonté de reconduire un nouveau PEL à l'issue du premier. Ainsi le nouveau projet éducatif local s'étendra sur une période allant de 2018 à 2022.

Mais avant de se relancer dans cette aventure, il est bon d'en redéfinir les contours en répondant à certaines questions générales mais fondamentales.

1. Qu'est-ce que le PEL ?

Un Projet éducatif local (PEL) est un outil créé à l'origine par le Ministère de la Jeunesse et des sports visant à fédérer les acteurs d'un territoire autour d'une même ambition pour l'éducation. Il fait référence à la circulaire interministérielle n°98-144 du 09 juillet 1998 (Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Culture et Ville), dans laquelle on peut lire en introduction :

« La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir- en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture - une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux.

L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité. La fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses, sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport.

Face à ce véritable enjeu de société, l'État a la volonté de mobiliser tous les partenaires qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'État (éducation nationale, culture, jeunesse et sports, ville), les collectivités territoriales, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les organismes à vocation sociale (CAF, FAS) et naturellement les familles. Tous ceux et celles qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition d'un projet éducatif qui, en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et des centres d'intérêt, favorise leur accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques. »

L'affirmation de ce support a progressivement conduit à la définition de politique publique de l'éducation réunissant les acteurs municipaux (ou intercommunaux), le monde associatif, l'Éducation nationale, les familles et les professionnels de la culture. La démarche permet de définir un sens et une finalité aux actions mises en place sur un même territoire. Elle permet également d'organiser la relation entre les acteurs en misant à la fois sur leur articulation et leur complémentarité.

Enfin on peut dire du PEL qu'il s'agit d'une conception très large et ouverte de l'éducation qui implique tous les acteurs ayant une responsabilité de près ou de loin dans cette éducation.

2. Qui est à l'initiative d'un PEL ?

Comme ceci a été identifié précédemment, un PEL est une politique éducative locale au service d'un territoire. Son aspect très local fait qu'il n'y a donc pas de PEL type, mais son avènement a toujours pour origine :

- **L'initiative d'une collectivité locale visant à mobiliser les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation afin de construire une dynamique commune en direction des enfants et des jeunes.**

3. Quel est le public visé ?

Un PEL définit les grands axes de progrès pour l'éducation sur un territoire. La réflexion et les démarches qu'il génère vont même jusqu'à intégrer parfois des actions auprès de jeunes adultes. On peut donc dire que le PEL couvre un champ éducatif assez large, allant de la petite enfance aux jeunes adultes.

4. Quelles missions pour le PEL ?

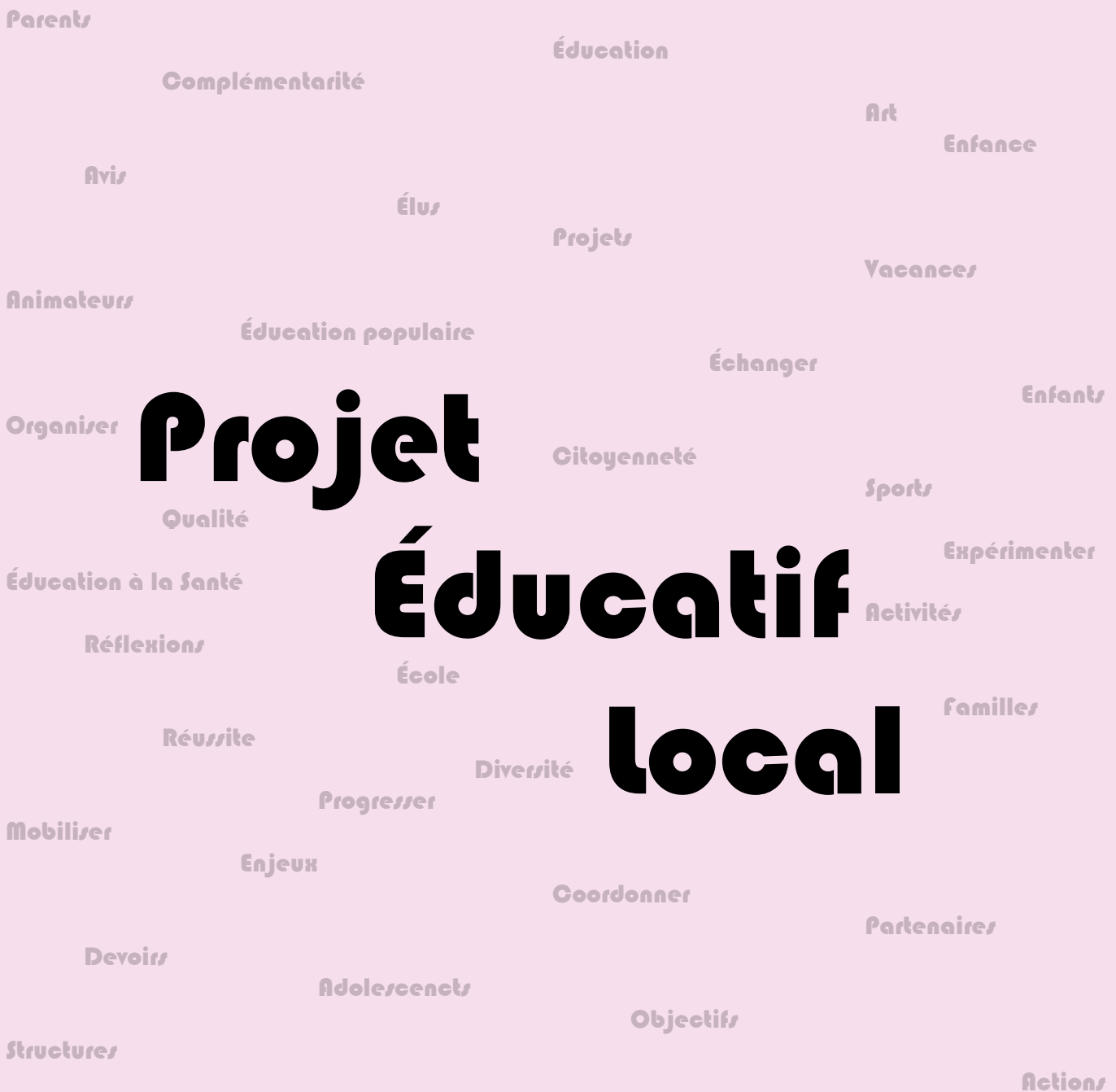
De manière générale, un PEL doit assurer la mise en œuvre d'une démarche éducative en direction des enfants et des jeunes. Il doit aussi promouvoir une recherche de cohérence d'intervention, de continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Un PEL est un outil de conduite d'une démarche territoriale de projet qui implique et responsabilise dans un même mouvement les acteurs éducatifs d'une ville. Il doit ainsi initier la mobilisation de ces acteurs qui partagent une réflexion éducative pour contribuer à la définition et à l'ajustement des choix municipaux.

Il fixe les principes de la politique éducative de la commune. Il sert de référence aux contrats formels et informels passés entre la commune et les différents partenaires pour la mise en place d'actions éducatives.

Enfin, il permet aussi de proposer une lecture globale de la politique conduite par la ville en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et donc, par extension, de la famille.

Cette transparence offre la possibilité de l'exposer à un regard critique susceptible de l'enrichir.





II.

UN NOUVEAU PEL POUR SAINT JEAN DE VÉDAS

La première dynamique de projet éducatif local étant arrivée à son terme, les élus de la ville de Saint Jean de Védas ont fait le choix de poursuivre cette démarche. Ainsi une méthodologie de concertation sectorisée a été adoptée, afin d'optimiser les débats et les productions. Plusieurs temps de travail axés sur le bilan, l'échange et la réflexion ont donc permis de confirmer certaines orientations éducatives et d'en définir de nouvelles. Si un bilan complet semble quelque peu complexe et surtout hautement symbolique il est cependant un certain nombre de points sur lesquels il est bon de s'arrêter.

1. Un bilan contrasté mais fort en enseignements

Dans le précédent PEL, cinq ambitions étaient définies :

- Organiser un « parcours éducatif » axé sur l'acquisition de savoirs, savoir être et savoir faire.
- Multiplier les espaces de positionnement critique pour les publics.
- Encourager l'accès du plus grand nombre aux pratiques éducatives, physiques, culturelles et sportives.
- Renforcer les perspectives de travail partagé entre les acteurs de l'éducation et du social.
- Encourager le maintien du lien social par la rencontre entre les publics et l'appropriation de l'espace urbain.

Chacune de ces ambitions avait permis l'élaboration de plusieurs objectifs de travail et de fiches actions sensées calibrer la mise en œuvre de la politique éducative de la Ville.

Cette première expérience a tout naturellement permis de tirer plusieurs enseignements pour le futur projet éducatif local.

Tout d'abord, l'avènement d'un PEL traduit une détermination politique importante en matière d'éducation. Une volonté d'action, de mobilisation et de moyens au service des plus jeunes. La résolution des élus de soutenir un deuxième PEL montre que cette détermination est restée intacte.

D'autre part, cet engagement a créé un précédent. Il a effectivement permis de poser un cadre spécifique, de canaliser et d'orienter l'action éducative de manière globale sur le territoire.

Enfin, la dynamique a aussi engendré une volonté de transversalité, de rencontres interdisciplinaires. Cette évolution des pratiques s'est bien entendu développée entre des services municipaux, mais aussi avec certains acteurs locaux.

Ces trois éléments positifs ont ainsi contribué à l'apparition et à l'affirmation d'une logique de **parcours éducatif** et du concept de **continuité éducative**. Ainsi toutes ces différentes notions sont autant de points positifs du précédent PEL qu'il faut réaffirmer afin de les pérenniser. Elles sont des valeurs sûres qui peuvent tenir lieu de piliers pour le PEL suivant.

Mais s'il est des aspects positifs et porteurs, il en est forcément d'autres qui se sont révélés négatifs, pas ou peu bénéfiques. Ils ont cependant le mérite de renseigner sur certains écueils à éviter.

On trouve ici un premier défaut d'ordre structurel, à savoir un document trop long et peu accessible. L'un des premiers objectifs implicite d'un PEL est que les acteurs s'en emparent afin de le faire vivre sur le territoire. Il conviendra donc d'adopter un format plus modeste ainsi qu'un texte plus abordable.

Sur le plan de sa mise en œuvre, le précédent PEL n'a pas réussi à être visible sur le terrain. Certainement dû à une difficulté d'appropriation, les actions mises en place par les acteurs n'étaient pas de manière évidente induites par le PEL, ou en lien avec lui.

Enfin, le dernier point est directement imputable au précédent. Les acteurs éducatifs n'ayant pas une vision évidente d'agir en harmonie autour du PEL, celui-ci n'a pas su les fédérer dans le temps.

À la lumière de ces différents items, on perçoit mieux certains des enjeux et défis que doit relever le futur PEL avant d'être un pilier inéluctable de l'action éducative sur le territoire.

2. Des enjeux pour donner du sens

Il va de soit, que le premier enjeu du projet éducatif local, sera de tirer parti de l'expérience acquise. Ainsi, il se devra d'être accessible, fédérateur et susciter la participation.

Si le PEL s'adresse aux acteurs éducatifs du territoire, il n'en demeure pas moins un outil dédié à l'éducation, qui se préoccupe de l'adulte en devenir. Le PEL s'attachera donc à placer l'enfant et le jeune au cœur de la communauté éducative. Le but ici est de cesser de considérer l'enfant et le jeune comme les réceptacles de l'action éducative. Ils doivent constituer le point de départ de la réflexion et non sa finalité.

Le PEL doit pouvoir donner du sens et dynamiser l'action éducative sur le territoire. A cet effet, il se doit d'être lui même une référence, un repère qui va guider, orienter les actions éducatives. Pour autant, il doit aussi être dynamique, participatif et évolutif. Enfin, une fois ces différents enjeux assimilés, le PEL devrait assez naturellement, permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs. Cette dynamique devrait permettre d'établir des liens contractuels autour d'enjeux et de projets partagés.

3. Des ambitions politiques et éducatives pour guider

Les différents travaux de bilan et de concertation, notamment avec les élus, ont rendu possible l'émergence, la définition puis la validation des orientations et des intentions éducatives du PEL. À chaque étape de cette réflexion, un échange était conduit avec les techniciens concernés, permettant d'affiner ou d'aider à faire évoluer les propositions.

En définitive ce sont trois ambitions politiques et éducatives qui ont été adoptées. Ces dernières sont les trois piliers du projet éducatif local. Elles sont à appréhender comme un cadre général, mais ont une double utilité.

Tout d'abord, elles permettent de poser des limites aux champs des actions envisagées, donnant ainsi à tous les acteurs un référentiel commun. En effet, le champ éducatif est très vaste et afin de proposer une démarche cohérente et de qualité, il faut avant tout délimiter les contours, choisir des priorités d'action. Grâce à ces trois ambitions chaque acteur éducatif sera en capacité de savoir si son projet ou son action est en phase avec le projet éducatif local.

Dans une autre mesure, il faut se saisir de ces ambitions comme d'une ressource. Plus précisément comme d'une source de réflexion. Dans cette optique elles ne se posent plus comme un périmètre mais bien comme un outil capable de favoriser, de stimuler l'émergence de projets ou d'actions.

TROIS AMBITIONS POLITIQUES ET ÉDUCATIVES POUR LE NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF LOCAL

AMBITION I

Participer à une acquisition progressive de compétences et de savoirs.

AMBITION II

Accompagner les enfants et les jeunes dans l'appropriation d'une citoyenneté active.

AMBITION III

Promouvoir des démarches de sensibilisation et d'éducation aux comportements favorables à la santé et au bien être.

4. Des objectifs généraux pour délimiter l'action éducative

Les ambitions précédemment évoquées ont, quant à elles, permis d'initier d'autres temps de réflexion. Ceux-ci ont eu pour but de définir des objectifs afin d'affiner, et mieux délimiter l'action éducative.

Dans cette logique à chaque ambition vont donc correspondre des objectifs généraux. On dénombre ainsi 11 objectifs qui sont autant de pierres contribuant à la structuration de l'action éducative.

Pour l'ambition I, participer à une acquisition progressive de compétences et de savoirs :

1. Créer des opportunités pour l'apprentissage, la découverte et l'expérimentation.
2. Contribuer à la réussite, notamment scolaire, et à l'orientation professionnelle.

3. Eveiller aux pratiques artistiques, culturelles, sportives et scientifiques.
4. rechercher la continuité éducative entre les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Pour l'ambition II, accompagner les enfants et les jeunes dans l'appropriation d'une citoyenneté active :

1. Encourager la civilité, savoir vivre les relations interpersonnelles.
2. Sensibiliser à l'intérêt général, à la fraternité.
3. Développer l'autonomie.

Pour l'ambition III, promouvoir des démarches de sensibilisation et d'éducation aux comportements favorables à la santé et au bien être :

1. Promouvoir une alimentation saine.
2. Promouvoir une activité physique régulière.
3. Sensibiliser au développement durable.
4. Sensibiliser aux conduites à risques.

En définitive, chacun de ces objectifs pourra être lui même décliné en sous objectifs ou même directement en actions éducatives. C'est donc principalement à ce niveau que le regard critique des différents acteurs va venir enrichir le projet éducatif local.

Tout d'abord, les services du pôle éducation et cohésion sociale, prioritairement en charge de la déclinaison du PEL ont déjà pu expérimenter, mettre en œuvre et analyser certaines démarches durant le précédent PEL. Leur expérience a permis de nourrir la réflexion et d'affecter à chaque objectif une liste de sous objectifs plus spécifiques.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. Si les différents services seront amenés à la faire évoluer tout au long du PEL, il en ira de même pour les différents acteurs éducatifs qui souhaiteront participer activement au déploiement du PEL sur le territoire. C'est donc plus particulièrement à cet endroit que le Projet éducatif local offre le plus un aspect participatif et évolutif.

Nous aborderons plus tard la possibilité et la méthodologie susceptible d'enrichir le PEL. Cependant, il est important, avant de se plonger dans les objectifs spécifiques, d'insister sur l'ouverture qui est proposée. Comme pour les ambitions et les objectifs généraux, les objectifs spécifiques vont venir encadrer la réflexion et stimuler les actions mises en place. Mais il est tout à fait possible et même attendu de voir des ajouts et des modifications apparaître tout au long de la vie du PEL.

	Ambitions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p>Ambitions n°1</p> <p>Participer à une acquisition progressive de compétences et de savoirs.</p>	<p>Créer des opportunités pour l'apprentissage et l'expérimentation.</p> <p>Contribuer à la réussite, notamment scolaire, et à l'orientation professionnelle.</p> <p>Éveiller aux pratiques artistiques, culturelles sportives et scientifiques.</p> <p>Rechercher la continuité éducative entre les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires.</p>	<p>Aménager des espaces éducatifs pour les activités de loisirs.</p> <p>Accompagner la mise en place d'actions pour les activités de loisirs.</p> <p>Utiliser et adapter différents modes d'apprentissages.</p> <p>Développer la confiance en soi, l'estime.</p> <p>Proposer des temps d'études périscolaires.</p> <p>Maintenir l'action d'accompagnement du point information jeunesse.</p> <p>Proposer des activités de qualités dans chacun domaine.</p> <p>Mettre en place des passerelles entre les structures municipales.</p> <p>Développer des partenariats avec le tissu associatif local.</p> <p>Renforcer la coopération avec L'Education Nationale.</p> <p>Encourager, accompagner les parents dans leur rôle éducatif.</p> <p>Favoriser la rencontre des acteurs éducatifs afin de consolider la complémentarité et la concertation.</p>
	<p>Ambition n°2</p> <p>Accompagner les enfants et les jeunes dans l'appropriation d'une citoyenneté active.</p>	<p>Encourager la civilité, savoir vivre les relations interpersonnelles.</p> <p>Sensibiliser à l'intérêt général, à la fraternité.</p> <p>Développer l'autonomie.</p>	<p>Développer le respect mutuel, la tolérance et la mixité sociale.</p> <p>Apprendre à respecter les règles, notamment de vie en société.</p> <p>Prévenir la violence (physique, morale, incivilités).</p> <p>Développer la confrontation d'idées, l'esprit critique.</p> <p>Favoriser l'éco citoyenneté participative.</p> <p>Développer la solidarité, l'entraide et le partage.</p> <p>Solliciter l'expérimentation d'actions citoyennes.</p> <p>Favoriser l'engagement des jeunes sur leur territoire.</p> <p>Développer le sens de la responsabilité.</p> <p>Contribuer à connaître et décrypter le monde environnant.</p> <p>Susciter l'envie d'agir et le sens de l'initiative.</p> <p>Permettre aux enfants et aux jeunes de développer leurs propres projets.</p>
	<p>Ambition n°3</p> <p>Promouvoir des démarches de sensibilisation et d'éducation aux comportements favorables à la santé et au bien-être.</p>	<p>Promouvoir une alimentation saine.</p> <p>Promouvoir une activité physique régulière.</p> <p>Sensibiliser au développement durable.</p> <p>Sensibiliser aux conduites à risques.</p>	<p>Faire comprendre les avantages qui en découlent.</p> <p>Assurer l'accès à une alimentation saine.</p> <p>Maintenir la dynamique « ville active du PNNS ».</p> <p>Faire comprendre les avantages qui en découlent.</p> <p>Proposer des activités attrayantes.</p> <p>Maintenir la dynamique « Villes Vivez Bougez ».</p> <p>Faire comprendre les avantages qui en découlent.</p> <p>Éveiller la curiosité.</p> <p>Apporter des réponses concrètes.</p> <p>Susciter l'intérêt pour les spécificités du territoire.</p> <p>Faire prendre conscience des dangers et des conséquences.</p> <p>Apporter des éléments de connaissances relatifs à la santé.</p>

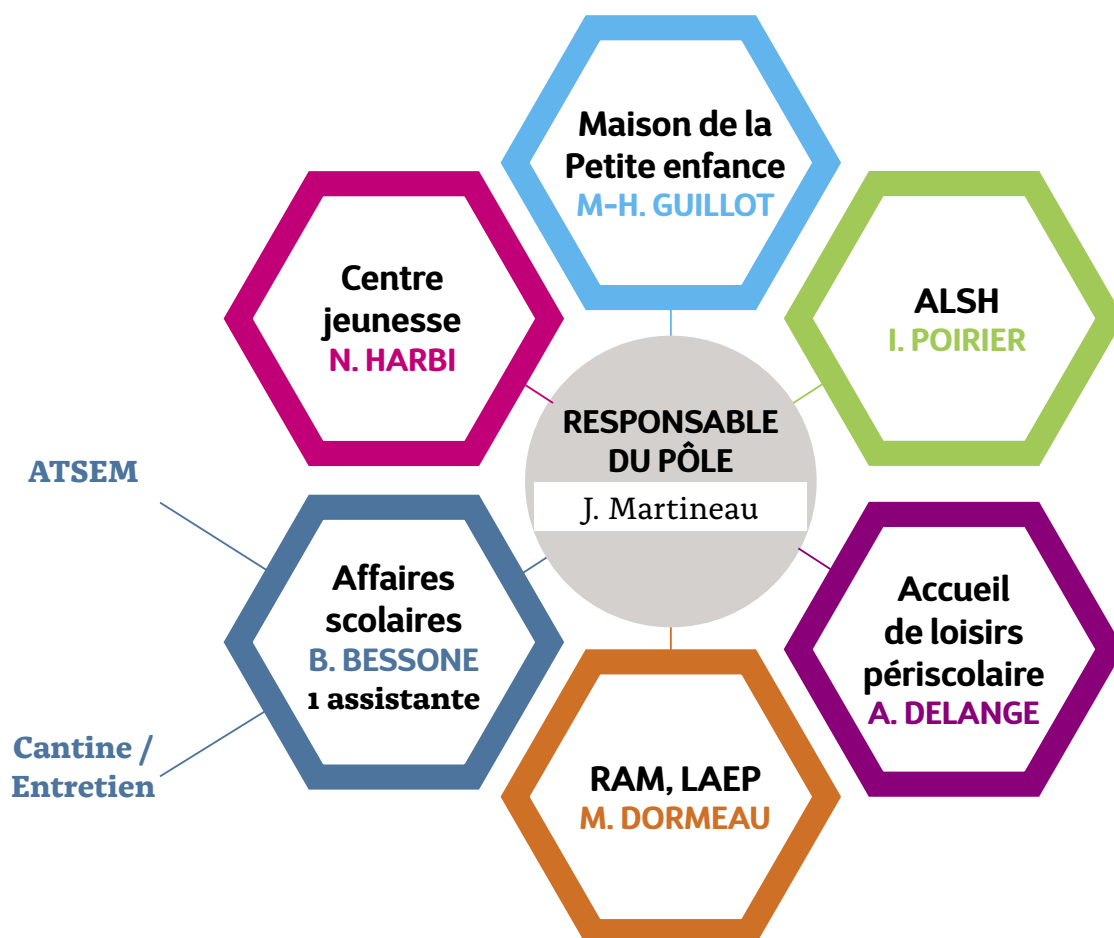


III.

LA VIE DU PEL ET LES INSTANCES D'ANIMATION

1. Le pôle éducation et cohésion sociale (ECS)

Le pôle éducation et cohésion sociale représente un peu plus de 110 agents répartis en 6 services :



Il fédère les acteurs et les services intervenant dans différents domaines (petite enfance, enfance, jeunesse, affaires scolaires, activités périscolaires). Le précédent projet éducatif local a conduit à la mise en place de passerelles entre les services et à faire émerger des besoins conjoints ou complémentaires. C'est dans ce contexte, que l'idée de « parcours éducatif » pour les 0-25 ans a été forgée. Elle a permis une première réflexion sur le type de savoirs, savoir être et savoir faire à privilégier dans l'action pédagogique des services. De la même façon, l'idée d'une « continuité éducative » entre les structures et entre les différents temps de l'enfant a été mise en avant.

Au delà de leurs rôles en direction des publics enfance jeunesse, les services du pôle sont le premier réceptacle de la politique éducative. A ce titre le pôle ECS dans son intégralité est bien évidemment en charge de la déclinaison du projet éducatif local. L'intervention des services qui le constitue s'entend désormais à différents niveaux.

Dans un premier temps, ils se doivent de mettre en œuvre les différentes ambitions et objectifs du PEL. Ainsi, leurs modes de fonctionnement doivent intégrer et traduire ses orientations. Une réflexion sera d'ailleurs menée au sein de chaque service afin de s'en assurer. Ce premier temps de travail permettra la rédaction de fiches actions qui constitueront une photographie de chaque service du pôle au lancement du PEL. Par la suite, chaque nouvelle action sera elle aussi traduite en fiche action et viendra enrichir la base de donnée.

D'autre part, les élus ont clairement exprimé leur souhait de voir « **la politique éducative aller des structures municipales vers le public et non l'inverse** ». Ainsi dans un deuxième temps, le pôle ECS et les services qui le composent auront pour mission de développer des partenariats divers avec les acteurs éducatifs du territoire. Cette dynamique sera un premier pas afin d'être plus visibles et plus présents au près du public. Bien que certaines actions soient déjà en cours en la matière, il s'agit là d'un axe nouveau dans le PEL. Les services devront donc mettre l'accent sur cette thématique et repenser certains de leurs positionnements afin de s'enrichir d'autres moyens d'action.

Enfin, les réunions de directions du pôle, qui se tiennent mensuellement, seront le siège d'une réflexion systématique sur le PEL. A l'instar d'un comité technique, les responsables de services et le responsable de pôle auront en charge le pilotage technique du projet. Ils garantiront la bonne mise en œuvre du PEL sur le territoire. Ainsi, ils assureront le suivi de la démarche, de son animation, du respect du calendrier.

Ce comité technique pourra s'enrichir de certains acteurs locaux selon les besoins rencontrés. Il pourra aussi être le socle d'autres groupes de travail qui réfléchiront aussi à l'action menée afin de l'enrichir. Incontestablement, le comité technique sera régulièrement force de proposition auprès des élus afin de faire évoluer le projet éducatif local. A cet effet, la présence occasionnelle des élus en charge de la réussite éducative et de l'enfance jeunesse sera vraisemblable.

2. Le comité de pilotage, son rôle, sa composition

a. Rôle du comité de pilotage.

Le pilotage stratégique du projet éducatif local et les décisions d'intention relèvent avant tout de la compétence des élus municipaux. Ils assument pleinement les orientations éducatives et politiques qui structurent le PEL, ainsi que les évolutions qui pourront voir le jour.

Pour autant, les élus souhaitent maintenir une dynamique de concertation, favorisant la participation et le partage. L'expérience du précédent PEL a montré l'efficacité et l'importance de cette méthodologie. Cependant il faut être vigilant sur la limite de cette dynamique. Toute logique de consultation a en effet besoin de retours clairs et avisés sur les propositions qu'elle peut formuler. De fait, le comité de pilotage ne pourra pas être consultatif et co-décisionnaire. Il s'agira donc d'une instance consultative. L'intérêt étant de laisser au comité de pilotage toute la latitude de réflexion nécessaire à l'enrichissement du PEL, sans la contrainte d'assumer les choix. Cette lourdeur pèse inéluctablement sur la capacité à envisager de nouvelles pistes notamment car elle ne préserve pas des conflits d'intérêts.

Son rôle premier sera donc d'opérer une réflexion critique globale sur la mise en œuvre du PEL. Afin d'y parvenir, il lui sera rendu compte régulièrement sur l'état de déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire. Se dessine ainsi le deuxième rôle du comité de pilotage, une instance notable à qui l'on rend compte. Les propositions du comité techniques, des autres groupes de travail ainsi qu'un état des lieux seront donc présentés par le responsable de pôle et les responsables de services. En analysant les freins et les leviers, le comité de pilotage aura toute légitimité pour formuler des propositions d'évolutions. Il pourra aussi proposer des axes de progression ou même invoquer des amendements au projet éducatif local. En définitive, toute hypothèse propice à la bonne marche en avant du PEL sera formulable. Les travaux du comité de pilotage seront donc susceptibles d'impulser aux autres instances. Il est raisonnable donc d'envisager une périodicité bi-annuelle pour la réunion du comité de pilotage.

À charge ensuite aux élus d'abonder ou non dans le sens des suggestions du comité de pilotage.

b. Composition du comité de pilotage.

Il est bien évident que le comité de pilotage sera présidé par madame le Maire et que les élus ayant des délégations en lien avec l'éducation au sens général y siègeront. Il réunira aussi des partenaires particuliers qui ont une forte implication au niveau de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. On comptera ainsi la CAF de l'Hérault, la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), l'Éducation Nationale. D'autres partenaires issus du monde associatif ou de la population, ayant un fort intérêt pour la dynamique et une volonté d'implication pourront aussi être membres. Enfin les services municipaux en lien avec la démarche seront présents. Parmi eux on trouvera en premier lieu le Directeur Général de Services (DGS), le responsable de pôle et les responsables de services du pôle éducation et cohésion sociale.

La liste des membres pourrait être plus importante, mais il faut garder en tête un souci d'opérationnalité. Si l'on veut que le comité de pilotage remplisse ses missions il faut dans un premier temps les définir, mais il faut aussi le doter d'une taille rationnelle, en lien avec les attentes.

3. Une politique de travail en réseau

Avec le précédent projet éducatif local, la Ville de Saint-Jean-de-Védas a affirmé sa politique éducative et a rejoint différents réseaux. La conduite de l'action éducative a donc amené la Ville à développer des partenariats privilégiés avec différents acteurs et de contractualiser des labels en lien avec sa politique éducative.

Elle fait ainsi partie, des communes membres du « Réseau Français des Villes Educatrices ». Celui-ci fédère les communes qui ont fait le choix de développer des projets éducatifs locaux intégrant :

- l'ensemble de sa population, tout en ciblant plus particulièrement, l'enfance et la jeunesse.
- la totalité des ressources culturelles, éducatives, environnementales, urbaines et économiques d'un territoire.



La ville est aussi membres du réseau des villes actives du PNNS (programme national nutrition santé).Le PNNS, coordonné par le ministère chargé de la Santé, a été mis en place en janvier 2001, approfondi et prolongé en 2006. Son objectif général est d'améliorer la santé de la population par l'action sur le déterminant majeur que représente la nutrition.



Enfin, la ville est membre du réseau « Villes Vivez Bougez ». Porté par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Social (DRJSCS) depuis 2009, ce label a pour objectif de promouvoir la santé par la pratique d'une activité physique efficace est une démarche volontariste.



Parallèlement, deux partenaires soutiennent plus particulièrement le Projet éducatif local et les actions municipales en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse par leur financement :

La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault



Le Conseil départemental de l'Hérault



À l'occasion du nouveau projet éducatif local, les élus ont réaffirmé cette volonté de partenariat et de travail en réseau. Ainsi dans un premier temps le déploiement du PEL sera l'occasion de contractualiser à nouveaux les différents dispositifs le nécessitant. Dans un deuxième temps, il est fort probable que d'autres partenariats viendront s'ajouter ainsi que d'autres contractualisations.

4. Évaluation

Comme pour le projet éducatif précédant, chaque acteur et groupe de travail participera, à son niveau, à la mise en place et à l'évaluation du projet global. Cependant, une évaluation plus approfondie sera menée par le comité de pilotage.

Une fois le projet éducatif local rédigé et lancé, il faut se donner les moyens d'entretenir la vitalité du projet. Les ambitions doivent être mises en œuvre, leurs effets évaluer ainsi que les objectifs fixés. A cet effet, chaque année un rapport sera remis au comité de pilotage. Il mettra en évidence les points forts et les points faibles analysés par les autres groupes de travail, ainsi que des propositions d'évolution. Cette base de réflexion constituera le socle de l'évaluation et les critères seront définis au sein des groupes de travail. Le comité de pilotage pourra alors valider, amender, faire évoluer ces propositions et en émettre de nouvelles.

Parallèlement à cette évaluation globale, chaque action menée dans le cadre du PEL sera évaluée par les acteurs l'ayant porté afin d'en analyser l'impact, l'importance et l'opportunité.

Lorsque l'évaluation sera effectuée, il sera important de communiquer. Le travail effectué dans le cadre du projet éducatif local doit rendre le domaine de l'éducation plus lisible. Il est certes important que la communication soit faite en direction des acteurs éducatifs, mais il faut aussi viser le plus grand nombre. Un plan de communication est donc à penser afin de maintenir le projet éducatif local dans une logique participative, capable de l'enrichir.



IV.

ANNEXES

Dénomination :

Données générales

Echéance :

Lieu d'impulsion :

Temps concernés :

Public visé :

Elue référent :

Maître d'œuvre :

Secteur :

Technicien référent :

Liaisons fonctionnelles :

Déclinaison de l'action

Ambition politique et éducative poursuivie :

.

Ambition connexe (si existante) :

.

Objectif général poursuivi :

.

Objectif spécifique :

.

Contenu de l'action

Définition des moyens

Moyens humains :

Moyens matériels :

Partenaires financiers ou acteurs ressources identifiés :

Prévisionnel budgétaire

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
		Participation des publics	
		Prestations de services CAF	
Total fonctionnement		Total fonctionnement	
Investissement dépenses		Investissement recettes	
Total Investissement		Total Investissement	
Total général dépenses		Total général recettes	
		Reste à charge municipal	

Indicateurs de suivi pour évaluation

Fiche récapitulative : le projet éducatif local 2018-2022 de Saint Jean de Védas

	Ambitions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p>Ambitions n°1</p> <p>Participer à une acquisition progressive de compétences et de savoirs.</p>	<p>Créer des opportunités pour l'apprentissage et l'expérimentation.</p> <p>Contribuer à la réussite, notamment scolaire, et à l'orientation professionnelle.</p> <p>Éveiller aux pratiques artistiques, culturelles sportives et scientifiques.</p> <p>Rechercher la continuité éducative entre les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires.</p>	<p>Aménager des espaces éducatifs pour les activités de loisirs.</p> <p>Accompagner la mise en place d'actions pour les activités de loisirs.</p> <p>Utiliser et adapter différents modes d'apprentissages.</p> <p>Développer la confiance en soi, l'estime.</p> <p>Proposer des temps d'études périscolaires.</p> <p>Maintenir l'action d'accompagnement du point information jeunesse.</p> <p>Proposer des activités de qualités dans chacun domaine.</p> <p>Mettre en place des passerelles entre les structures municipales.</p> <p>Développer des partenariats avec le tissu associatif local.</p> <p>Renforcer la coopération avec L'Education Nationale.</p> <p>Encourager, accompagner les parents dans leur rôle éducatif.</p> <p>Favoriser la rencontre des acteurs éducatifs afin de consolider la complémentarité et la concertation.</p>
	<p>Ambition n°2</p> <p>Accompagner les enfants et les jeunes dans l'appropriation d'une citoyenneté active.</p>	<p>Encourager la civilité, savoir vivre les relations interpersonnelles.</p> <p>Sensibiliser à l'intérêt général, à la fraternité.</p> <p>Développer l'autonomie.</p>	<p>Développer le respect mutuel, la tolérance et la mixité sociale.</p> <p>Apprendre à respecter les règles, notamment de vie en société.</p> <p>Prévenir la violence (physique, morale, incivilités).</p> <p>Développer la confrontation d'idées, l'esprit critique.</p> <p>Favoriser l'éco citoyenneté participative.</p> <p>Développer la solidarité, l'entraide et le partage.</p> <p>Solliciter l'expérimentation d'actions citoyennes.</p> <p>Favoriser l'engagement des jeunes sur leur territoire.</p> <p>Développer le sens de la responsabilité.</p> <p>Contribuer à connaître et décrypter le monde environnant.</p> <p>Susciter l'envie d'agir et le sens de l'initiative.</p> <p>Permettre aux enfants et aux jeunes de développer leurs propres projets.</p>
	<p>Ambition n°3</p> <p>Promouvoir des démarches de sensibilisation et d'éducation aux comportements favorables à la santé et au bien-être.</p>	<p>Promouvoir une alimentation saine.</p> <p>Promouvoir une activité physique régulière.</p> <p>Sensibiliser au développement durable.</p> <p>Sensibiliser aux conduites à risques.</p>	<p>Faire comprendre les avantages qui en découlent.</p> <p>Assurer l'accès à une alimentation saine.</p> <p>Maintenir la dynamique « ville active du PNNS ».</p> <p>Faire comprendre les avantages qui en découlent.</p> <p>Proposer des activités attrayantes.</p> <p>Maintenir la dynamique « Villes Vivez Bougez ».</p> <p>Faire comprendre les avantages qui en découlent.</p> <p>Éveiller la curiosité.</p> <p>Apporter des réponses concrètes.</p> <p>Susciter l'intérêt pour les spécificités du territoire.</p> <p>Faire prendre conscience des dangers et des conséquences.</p> <p>Apporter des éléments de connaissances relatifs à la santé.</p>

RESPECT

LIBÉ
DIFFÉRI

PAIX

FRATERNITÉ

FRATERNITÉ

SOLI

NEUT

DROIT

VIVRE ENS

SOLIDARITÉ

ÉCOLE

DIFF

PARTAGE

ÉCOLE

VAL

PARTAGE

OUVERTURE

VALEUR

VIVRE EN

CRITÈRE
ENCE

ÉGALITÉ

DROIT

CITOYENNETÉ

HUMANISME

DARITÉ

LIBERTÉ

RALITÉ

NEUTRALITÉ

SEMBLE

DIFFÉRENCE

ÉRENCE

UNITÉ

VIVRE ENSEMBLE

DROIT

EUR

CITOYENNETÉ

UNITÉ

TOLÉRANCE

DROITS

ENSEMBLE



CONTACT :

Joffrey MARTINEAU
Pôle Éducation et cohésion sociale
Hôtel de Ville
4 rue de la Mairie
34430 SAINT JEAN DE VÉDAS

04 67 50 28 16
j.martineau@saintjeandevédas.fr



Responsable de la rédaction
Joffrey Martineau

Mise en page
Service communication

Ville de Saint Jean de Védas
Octobre 2018